

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2146

4 septembre 2008

SOMMAIRE

2 F Participations	102976	LaSalle UK Property Company III S. à r.l.	102979
AGI Holding S.A.	102962	LBREP II Lion S.à r.l.	103008
Amstell Investments S.A.	103006	Linde-Re S.A.	103004
Banavie Holding S. à r. l.	103006	L.S.H. S.A.	103003
Bardon Holding S. à r. l.	103006	Lucida SA	102990
Barlaston Holding S. à r. l.	103003	Lucida S.à r.l.	102990
Barming Holding S.à r.l.	103005	Madas S. à r.l.	103005
Bathgate Holding S. à r. l.	103003	Mandelo S.A.	102978
Billingham Holding S.à r.l.	103008	Market Holding International S.A.	102982
Brockley Holding S.à r.l.	103008	Matrox Holding A.G.	102990
Brundall Holding S.à r.l.	103004	Matrox Holding A.G. SPF	102990
Bulwell Holding S.à r.l.	103007	Mavely Charters S.A.	102965
C2P S.à r.l.	102965	mytoma.com	102964
CALYON, Succursale de Luxembourg ..	102977	Orizon Luxembourg S.à r.l.	102979
Cardiff Holdings S.A.	102962	Parcade S.A.	103007
Dano S.A.	102970	Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S.	102963
Déco-Peint Luxembourg S.à r.l.	102963	Picadilly Holdings S.A.	102973
DMC S. à r.l.	102977	Ralf Karen Parkett & Bodenbeläge S.à r.l.	103002
Edmonton Holdings S.A.	102962	R & K S. à r.l.	103002
Effigi S. à r.l.	102964	Sandown Holding S. à r. l.	103005
Encore Plus Lux Co Diamants II S.à r.l.	102991	Seaham Holding S. à r. l.	103004
Encore Plus Lux Co Metzantine II S.à r.l.	102991	Sendil Investment S.A.	102991
Eurosofi S.A.	102973	Shalford Holding S. à r. l.	103007
Explosif s.à r.l.	102992	Sicav Placeuro	103008
Flots Yachting S.A.	102964	Société Générale de Finances S.A.	102974
Fondation Félix Chomé	102969	South Europe Infrastructure Equity Finance	102974
Hannover Holdings S.A.	102973	Stratego International	102962
Highinvest S.A.	102971	SVL S.à r.l.	102977
Highmerr Ealing S.à r.l.	102982	Upton Park S.à r.l.	102971
Hines Holdings Luxembourg 1 S.à r.l.	102992	ZAMH Luxembourg S.à r.l.	102978
Ici Lux S.A.	102982	Zam Ventures Luxembourg II S.à r.l.	102979
Infomedia S.A.	102990		
Ingria Holding	102963		
JCF FPK I AIV ITB S.à r.l.	102992		
Kiss S.à r.l.	102980		

Edmonton Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 123.230.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 10 juillet 2008

Le siège social de la société est transféré avec effet au 01 août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 01^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008104670/1012/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05781. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Cardiff Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 123.231.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 10 juillet 2008

Le siège social de la société est transféré avec effet au 01^{er} août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 01^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008104669/1012/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Stratego International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 45.163.

Extrait des décisions collectives des associés du 24 juillet 2008

1. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:
370, route de Longwy L-1940 Luxembourg

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Gérant

Référence de publication: 2008104721/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03233. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

AGI Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 28.173.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration tenue le 24 juillet 2008

1. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Pour extrait conforme
D. FONTAINE
Administrateur

Référence de publication: 2008104718/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02986. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.245.

- L'associé Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited, avec siège social au 19, Burns House, Town Range, Gibraltar, détient 1.156.655 parts sociales commanditaires, en lieu et place de 1.156.655 parts sociales de commanditaires.

- L'associé Parker Hannifin (Gibraltar) Developments Limited, avec siège social au 19, Burns House, Town Range, Gibraltar, détient 75.433 parts sociales commanditaires, en lieu et place de 75.433 parts sociales de commanditaires.

- L'associé Parker Hannifin Bermuda L.P., avec siège social au 2, Church Street, HM11 Hamilton, Bermudes, détient 2 parts sociales commanditaires, en lieu et place de 2 parts sociales.

- L'associé PARKER HANNIFIN (GIBRALTAR) INDUSTRIES LIMITED, avec siège social au 19, Burns House, Town Range, Gibraltar, détient 690.843 parts sociales commanditaires, en lieu et place de 690.843 parts sociales.

- L'associé PARKER HANNIFIN (GIBRALTAR) ASSETS LIMITED, avec siège social au 19, Town Range, Suite 1, Burns House, Gibraltar, détient 247.900 parts sociales commanditaires, en lieu et place de 247.900 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008104716/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Déco-Peint Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4325 Esch-sur-Alzette, 5A, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 137.004.

EXTRAIT

En date du 1^{er} juillet 2008, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société de l'ancienne adresse: L-4320 Esch-sur-Alzette, 8, rue du X Septembre à la nouvelle adresse: L-4325 Esch-sur-Alzette, 5 A, rue du Stade

Pour extrait conforme
LANCEL Christophe / GIRO Lionel
Gérant technique / Gérant administratif

Référence de publication: 2008104714/1058/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Ingria Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 19.496.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenue le 23 juillet 2008

1. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

370, route de Longwy 1.-1940 Luxembourg

Pour extrait conforme
D. FONTAINE
Administrateur

Référence de publication: 2008104722/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02964. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Effigi S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.313.

—
Extrait des résolutions prises par le Gérant Unique en date du 25 juillet 2008

Le Gérant Unique décide:

- De transférer le siège social de la société du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et ce à compter du 1^{er} août 2008.

- De modifier comme suit l'adresse professionnelle du Gérant Unique et ce à compter du 1^{er} août 2008:

* Jean-Robert BARTOLINI, Gérant Unique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- De supprimer le pouvoir de signature individuel conféré à Monsieur Philippe STANKO, à Madame Antonella GRAZIANO, à Monsieur Jean François CORDEMANS et à Madame Mirella BAUDUCCIO avec effet immédiat.

J-R. BARTOLINI
Gérant Unique

Référence de publication: 2008104723/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01768. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

mytoma.com, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 96.033.

—
Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 31 mars 2008 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} avril 2008 15, boulevard Roosevelt L - 2450 Luxembourg au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR INSCRIPTION
RÉQUISITION
Signature

Référence de publication: 2008104713/8214/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04691. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Flots Yachting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 74.163.

—
Il résulte du procès verbal du Conseil d'administration qui s'est tenu au siège social le 31 mars 2008 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} avril 2008 du Forum Royal, boulevard Royal 25C, 4^o étage L-2449 Luxembourg au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

POUR INSCRIPTION
REQUISITION

Signature

Référence de publication: 2008104708/8214/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04704. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Mavely Charters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dalhias.

R.C.S. Luxembourg B 82.139.

Il résulte du procès verbal du Conseil d'administration qui s'est tenu au siège social le 31 mars 2008 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} avril 2008 du Forum Royal, boulevard Royal 25C, 4^o étage L-2449 Luxembourg au 2, rue des Dalhias, L-1411 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR INSCRIPTION
REQUISITION

Signature

Référence de publication: 2008104709/8214/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04702. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

C2P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.851.

STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Pascal CANAUD, gérant de société, né à Troyes/France le 30 avril 1959, demeurant au 9, rue St Jule, 10000 Troyes - France.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "C2P S.A.R.L." (la "Société").

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la fabrication, la transformation, l'achat, la conception, la vente et la location de machines industrielles, d'outillages, toutes prestations d'installation et la mise en relation clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. La Société pourra également acheter des parts de fonds immobiliers.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra en outre faire toutes transactions immobilières, notamment l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles, sous condition que ces opérations ne revêtent le caractère d'activité d'agent immobilier.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité de la commune de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L' (les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 190 de la Loi sur les sociétés commerciales.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, mais à un minimum de deux, des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y-compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature du gérant unique ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été déléguée la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par Monsieur Pascal CANAUD, prénommé.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-)

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à un et de nommer Monsieur Pascal CANAUD, gérant de société, né à Troyes/France le 30 avril 1959, demeurant au 9, rue St Jule, 10000 Troyes - France, comme gérant de la Société pour une durée illimitée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. CANAUD, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2008. Relation: LAC/2008/33222. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux euros cinquante cents)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008106001/206/191.

(080122727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Fondation Félix Chomé, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 50, route d'Eich.

R.C.S. Luxembourg G 13.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2007 (APRES AFFECTATION DU RESULTAT)

ACTIF	EUR	PASSIF	EUR
Immobilisé	1.912.817,53	Patrimoine	35.050.000,00
Portefeuille - titres	39.813.745,79	Réserves:	3.503.668,95
		Réserve statutaire	3.503.644,73
Créances à court terme	21.306,23	Fonds Joseph Kauffman	24,22
Avoirs en banque et caisse	3.249.918,64	Provisions:	6.420.248,13
		pour gériatrie	1.260.000,00
		pour grosses réparations	1.500.000,00
		pour nouvelles acquisitions	75.758,99
		pour dépréciation des titres en porte- feuille	2.924.489,14
		pour bourses d'études F.Chomé - Bas- tian	60.000,00
		pour projet Misericórdia - Portugal	600.000,00
		Dettes à court terme	23.871,11
	44.997.788,19		44.997.788,19

Etablissement d'Utilité Publique approuvé par arrêté grand-ducal du 9 février 1973 Mémorial C N ° 63 11 avril 1973

BUDGET DE L'EXERCICE 2008

Recettes		
Recettes locatives	302.000	
Recettes diverses	875.600	
Dépenses diverses et charges		
Impôts et taxes		12.000
Assurances		7.000
Frais de personnel, charges sociales et subventions		168.000
Energie, eau, gaz, fuel, téléphone et TV		103.500
Nettoyage, entretien courant et gardiennage		141.000
Grosses réparations		500.000
Charges diverses		78.000
Dotations aux amortissements		37.600
Provisions et imprévus		100.000
Fournitures diverses		30.500
Total:	1.177.600	1.177.600

Le conseil d'administration:

Marlyse Neuen-Kauffman, président

Roland Hoff, administrateur

François Pauly, administrateur

Jacques Hansen, administrateur

Michel Wurth, administrateur

Dr. Fernand Metzler, administrateur

Georges Helmingier, administrateur

Référence de publication: 2008107048/4165/54.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09341. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09347. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Dano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.673.

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DANO S.A., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 72673, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 54 du 17 janvier 2000. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire, en date du 20 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 824 du 10 novembre 2000 et en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 522 du 1^{er} mars 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max CHEVIGNE, fondé de pouvoirs, demeurant à Metz (France).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé privé, demeurant à Pétange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sandrine LANCUENTRE, secrétaire juridique, demeurant à Reims (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société.

2) Modification subséquente des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (50.000.- €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare et de permettre de transférer le siège social en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des actionnaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . 2^{ième} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des actionnaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Chevigne, C. Noel, S. Lancuentre, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC / 2008 / 30729. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008107815/212/54.

(080124664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Highinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 90.143.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 10 juillet 2008

Le siège social de la société est transféré avec effet au 01^{er} août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 01^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008104666/1012/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05789. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Upton Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 105.495.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of July.

Before Us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Oliver ASH, Real Estate Agent, residing at Slaybrook, Sandling Rd, Saltwood Kent, CT21 4 HG (United Kingdom) duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Paris on July 25th, 2008 (the Partner).

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- the Partner holds all the shares in Upton Park S.à r.l., a public limited liability company (société a responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 105.495 (the Company);
- the Partner, acting in its capacity as Sole Partner of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Partner assumes the role of liquidator of the Company;
- the Partner has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the closing financial statement of the Company for the period from January 1, 2008 through July 23rd, 2008 is approved;
- the Partner grants full discharge to the Sole Manager of the Company for its mandate from the date of its appointment up to the date of the present meeting;
- the Partner as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Partner is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself, as well as those arising from the Assignment and Assumption Agreement signed between the Partner, the Company and Richmond Participations S.à r.l. on or round July 23rd, 2008, established on the basis of the financial statements of the company for the period from January 1st, 2008 to July 23rd, 2008;
- the Partner shall perform, register, execute or undertake any other step required in order to transfer to it all the assets and/or all outstanding liabilities (if any) of the Company;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mr. Oliver ASH, Agent Immobilier, résidant à Slaybrook, Sandling Rd, Saltwood Kent, CT21 4 HG (Royaume-Uni) dûment représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Paris le 25 juillet 2008 (l'Associé).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

l'Associé détient toutes les parts sociales de Upton Park S.à r.l., une société anonyme organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 105.495 (la Société);

- l'Associé, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- le bilan de clôture de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 23 juillet 2008 est approuvé;

- l'Associé accorde décharge pleine et entière au gérant unique de la Société pour son mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date de la présente assemblée;

- l'Associé, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne, ainsi que du passif décrit dans l'Assignment and Assumption Agreement signé entre l'Associé, la Société et Richmond Participations S.à r.l. en date du ou aux alentours du 23 juillet 2008, et basé sur le bilan de clôture de la Société pour la période du 1^{er} janvier au 23 juillet 2008;

- l'Associé accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra tout autre étape requise afin de transférer à elle-même tout l'actif et/ou passif impayé de la Société;

- partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2008. Relation: LAC/2008/32158. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

P. DECKER.

Référence de publication: 2008106819/206/91.

(080123189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Picadilly Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 90.169.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 10 juillet 2008

Le siège social de la société est transféré avec effet au 01^{er} août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 01^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008104667/1012/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05788. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Hannover Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 123.239.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 10 juillet 2008

Le siège social de la société est transféré avec effet au 01^{er} août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 01^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008104668/1012/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05785. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Eurosofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 123.216.

- La société PLANET S.A. société anonyme avec siège social au 15, Quai de l'île, CH-1204 Genève, inscrite au registre de commerce de Genève sous le numéro CH-660-183958-0, nommée administrateur en date du 2 mars 2007, a désigné Madame Maryse DURET, née le 20 juin 1965 à Chambéry, France, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 19, rue du Rhône, CH - 1204 Genève, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

- Madame Maryse DURET est nommée représentant permanent en remplacement de Monsieur Richard MARTINEZ.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Certifié sincère et conforme

POUR EUROSOFI S.A.

Services Généraux de Gestion

Signatures

Référence de publication: 2008105503/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

Société Générale de Finances S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.361.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L- Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 24 juillet 2008.

Luxembourg, le 28 JUILLET 2008.

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

Catherine Royemans / Liette Heck

Référence de publication: 2008104701/1017/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

SEIEF, South Europe Infrastructure Equity Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 115.536.

In the year two thousand eight, on the thirty-first day of July,

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Nicolas GAUZES, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as special attorney in fact of the board of directors of EPI Partners, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, incorporated on 24 March 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, n° 1201 of 21 June 2006 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B-115.432, whose articles of associations have not been amended since this date (the "General Partner"), acting in its capacity as sole general partner of South Europe Infrastructure Equity Finance in abbeviated SEIEF, a société en commandite par actions, having its registered office at 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, incorporated on 24 March 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, n° 1195 of 20 June 2006 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B-115.536, (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been last amended on 25 July 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, n° 2233 of 8 October 2007.

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the board of directors of the General Partner on 18 March 2008, a copy of which resolutions by the board of directors of the General Partner signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at forty-four thousand two point fifty euro (EUR 44,002.50) divided into four thousand eight hundred (4,800) Class A Shares, one (1) Class B Share and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares, all with a nominal value of two point fifty euro (EUR 2.50) each, fully paid up.

II. That pursuant to Article 5.1 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company is set at two hundred twenty thousand euro (EUR 220,000.-) divided into seventy-five thousand one hundred ninety-nine (75,199) Class A Shares with a nominal value of two point fifty euro (EUR 2.50) each, one (1) Class B Share, with a nominal value of two point fifty euro (EUR 2.50) each and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C shares, with a nominal value of two point fifty euro (EUR 2.50) each.

III. That the board of directors of the General Partner, in its meeting of 18 March 2008 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5.4 of the Company's articles of association, has decided subject to the issuance of a valuation report by an independent auditor (the "Valuation Report") to increase the issued share capital by an amount of nineteen thousand two hundred ninety-seven point fifty euro (EUR 19,297.50) by the issuance of seven thousand seven hundred nineteen (7,719) new Class A Shares.

IV. That the board of directors of the General Partner, in its meeting of 18 March 2008 has approved, subject to the issuance of the Valuation Report, the issue of these new Class A shares, with payment of a share premium in an aggregate amount of nineteen million two hundred seventy-eight thousand three hundred twelve point twelve euro (EUR 19,278,312.12), in consideration of the conversion of the existing convertible preferred equity certificates and their related accrued interest. For purpose of the foregoing, the board of directors of the General Partner granted authority to and instructed any director of the board of directors of the General Partner, acting under his sole signature, to acknowledge

the issuance of the Valuation Report and consequently confirm the above capital increase and issuance of the seven thousand seven hundred nineteen (7,719) new Class A Shares.

V. That Mr Aule Dalamel de Bournet, acting in his capacity as director of the General Partner and pursuant to the authority granted to him pursuant to the resolutions of the board of directors of the General Partner dated 18 March 2008, has acknowledged and confirmed in a confirmation dated 15 July 2008, a copy of which shall remain attached to the present deed, that the Valuation Report has been issued by Lux-Audit Revision S.à r.l., réviseur d'entreprises, and signed by Mr Marco Claude on 24 June 2008.

The conclusions of the such report read as follows:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares issued and the nominal value of the Company's shares and the allocation to the share premium account".

VI. That Mr Aule Dalamel de Bournet has consequently confirmed the capital increase by an amount of nineteen thousand two hundred ninety-seven point fifty euro (EUR 19,297.50) by the issuance of seven thousand seven hundred nineteen (7,719) new Class A Shares.

VII. That as a consequence of the above mentioned issue of shares, with effect as of 15 July 2008, the first paragraph of Article 5.2 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5.2. first paragraph.** The issued share capital of the Company is set at sixty-three thousand three hundred euro (EUR 63,300.-) divided into twelve thousand five hundred nineteen (12,519) Class A Shares, one (1) Class B share, and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares, each with a nominal value of two point fifty euro (EUR 2.50)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 102,600.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède;

L'an deux mille huit, le trente-et-un juillet,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Nicolas GAUZES, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de EPI Partners, une société à responsabilité limitée ayant son siège social 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, constituée le 24 mars 2006 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C n° 1201 du 21 juin 2006, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115.432, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date (le «Gérant»), agissant en sa qualité de gérant unique de South Europe Infrastructure Equity Finance en abrégé SEIEF, une société en commandite par actions ayant son siège social 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, constituée le 24 mars 2006 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 1195 du 20 Juin 2006, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115.536 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 25 juillet 2007 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 2233 du 8 octobre 2007,

en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par résolutions adoptées par le conseil de gérance du Gérant en date du 18 mars 2008, une copie desdites résolutions du conseil de gérance du Gérant après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social émis de la société s'élève actuellement à quarante-quatre mille deux virgule cinquante euro (EUR 44.002,50) divisé en quatre mille huit cent (4,800) Actions de Catégorie A, une (1) Action de Catégorie B et douze mille huit cents (12,800) Actions de Catégorie C, toutes ayant une valeur nominale de deux virgule cinquante euro (EUR 2,50) chacune, intégralement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 5.1 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent vingt mille euro (EUR 220.000,-) divisé en soixante-quinze mille cent quatre-vingt-dix neuf (75.199) Actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale de deux virgule cinquante euro (EUR 2,50) chacune, une (1) Action de Catégorie B, ayant une valeur nominale de deux virgule cinquante euro (EUR 2,50) chacune et douze mille huit cents (12.800) Actions de Catégorie C, ayant une valeur nominale de deux virgule cinquante euro (EUR 2,50) chacune.

III. Que le conseil de gérance du Gérant, lors de sa réunion du 18 mars 2008 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu de l'article 5.4 des statuts de la Société, a décidé, sous réserve de l'émission d'un rapport d'évaluation par un réviseur d'entreprises indépendant (le «Rapport d'Évaluation»), d'augmenter le capital social d'un montant de dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-sept virgule cinquante euro (EUR 19.297,50) par l'émission de sept mille sept cent dix-neuf (7.719) nouvelles Actions de Catégorie A.

IV. Que le conseil de gérance du Gérant, lors de sa réunion du 18 mars 2008 a approuvé, sous réserve de l'émission du Rapport d'Évaluation, l'émission des ces nouvelles Actions de Catégorie A avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix-neuf millions deux cent soixante-dix-huit mille trois cent douze virgule douze euro (EUR 19.278.312,12), en contrepartie de la conversion des convertible preferred equity certificates existants et de leurs intérêts courus. Aux fins de ce qui précède, le conseil de gérance du Gérant a conféré et instruit tout gérant du conseil de gérance du Gérant, agissant sous sa seule signature, de constater l'émission du Rapport d'Évaluation et par conséquent de confirmer l'augmentation de capital susmentionnée et l'émission des sept mille sept cent dix-neuf (7.719) nouvelles Actions de Catégorie A.

V. Que Monsieur Aule Dalamel de Bournet, agissant en sa qualité de gérant du Gérant et conformément au pouvoir qui lui a été conféré par résolutions du conseil de gérance du Gérant du 18 mars 2008, a constaté et confirmé dans une confirmation en date du 15 juillet 2008, dont une copie restera annexée au présent acte; que le Rapport d'Évaluation a été émis par Lux-Audit Revision S.à r.l., réviseur d'entreprises, et signé par Monsieur Marco Claude le 24 juin 2008. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base de notre travail, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait nous faire croire que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre d'actions émises et à la valeur nominale des actions de la Société et à l'allocation au compte de prime d'émission.»

VI. Que Monsieur Aule Dalamel de Bournet a par conséquent confirmé l'augmentation de capital d'un montant de dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-sept virgule cinquante euro (EUR 19.297,50) par l'émission de sept mille sept cent dix-neuf (7.719) nouvelles Actions de Catégorie A.

VII. Qu'en conséquence de l'émission d'actions mentionnée ci-dessus, avec effet au 15 juillet 2008, le premier alinéa de l'article 5.2 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.2. premier alinéa.** Le capital émis de la Société est fixé à soixante-trois mille trois cents euro (EUR 63.300,-) divisé en douze mille cinq cent dix-neuf (12.519) Actions de Catégorie A, une (1) Action de Catégorie B, et douze mille huit cents (12.800) Actions de Catégorie C, chaque action ayant une valeur nominale de deux virgule cinquante euro (EUR 2,50).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 102.600,-EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GAUZES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2008. Relation: LAC/2008/32772. — Reçu € 96.488,05.- (quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et cinq cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008105990/206/149.

(080122917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

2 F Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 118.581.

Il résulte du procès verbal du Conseil d'administration qui s'est tenu au siège social le 31 mars 2008 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} avril 2008 du Forum Royal, boulevard Royal 25C, 4^o étage L-2449 Luxembourg au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR INSCRIPTION
RÉQUISITION

Signature

Référence de publication: 2008104711/8214/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04685. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

DMC S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.314.

—
Extrait des résolutions prises par le Gérant Unique en date du 25 juillet 2008

Le Gérant Unique décide:

- De transférer le siège social de la société du 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et ce à compter du 1^{er} août 2008.

- De modifier comme suit l'adresse professionnelle du Gérant Unique et ce à compter du 1^{er} août 2008:

* Saliha BOULHAIS, Gérant Unique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- De supprimer le pouvoir de signature individuel conféré à Monsieur Pierre MESTDAGH, à Mademoiselle Noelle PICCIONE, à Madame Céline BONVALET, à Monsieur François LANNERS, à Monsieur Vincente CILETTI, à Monsieur Max CLERGEAU et à Madame Mirella BAUDUCCIO avec effet immédiat.

S. BOULHAIS

Gérant Unique

Référence de publication: 2008104724/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01764. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

CALYON, Succursale de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.216.

—
Le rapport annuel au 31 décembre 2007, composé des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de gestion et du rapport des commissaires aux comptes, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour la société

CALYON, Succursale de Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008104929/5/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06122. - Reçu 244,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

SVL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 48.289.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juillet 2008.

Pour copie conforme

Pour la société
Pour Maître Jean SECKLER
Notaire
Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008104785/231/15.

(080120692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Mandelo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 69.072.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 18 juillet 2008

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale accepte la démission de:

* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes;
de ses fonctions d'administrateur.

- L'Assemblée Générale décide de nommer:

* M. Thierry Grosjean né le 03/08/1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes;
en qualité d'administrateur avec effet immédiat, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

- Les mandats de M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), de Melle Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974, à Mont-Saint-Martin, (France), et de M. Thierry Grosjean né le 03 août 1975 à Metz (France) ayant tous les trois leur adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

- L'Assemblée Générale accepte la démission de:

* Parfinindus S.à r.l., établie et ayant son siège social au L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 56.469.

de ses fonctions de Commissaire aux Comptes.

- L'Assemblée Générale décide de nommer:

* Kohnen & Associés S.à r.l., établie et ayant son siège social au L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.190.

en qualité de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire.

- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANDELO S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008107166/6654/39.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07979. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

ZAMH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.495.

—
Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 2003 du 17 septembre 2007, et modifiée par-devant le même notaire en date du 21 septembre 2007, acte publié au Mémorial C no 2580 du 13 novembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZAMH Luxembourg S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008104795/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06109. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080121389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Zam Ventures Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.494.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 2002 du 17 septembre 2007, et modifiée par-devant le même notaire en date du 11 décembre 2007, acte publié au Mémorial C no 458 du 22 février 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZAM VENTURES LUXEMBOURG II S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008104796/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06107. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080121391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Orizon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.775.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.302.

La nouvelle dénomination de l'associé PPMC Fourth Nominees Limited, avec siège social à Laurence Pountney Hill, EC4R 0HH London, Royaume-Uni est la suivante: Silverfleet Fourth Nominees Limited.

La nouvelle dénomination de l'associé PPMC PSPS Nominees Limited, avec siège social à Laurence Pountney Hill, EC4R 0HH London, Royaume-Uni est la suivante: Silverfleet PSPS Nominees Limited.

La nouvelle dénomination de l'associé PPMC BOS Nominees Limited, avec siège social à Laurence Pountney Hill, EC4R 0HH London, Royaume-Uni est la suivante: Silverfleet BOS Nominees Limited.

La nouvelle dénomination de l'associé PPMC Holborn Nominees Limited, avec siège social à Laurence Pountney Hill, EC4R 0HH London, Royaume-Uni est la suivante: Silverfleet Holborn Nominees Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008105551/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06191. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080122183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

LaSalle UK Property Company III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 572.540,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008104820/242/13.

(080120465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Kiss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 16-18, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 140.870.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

La société anonyme dénommée «La Félicidade S.A.» avec siège social à L-4018 Esch-sur-Alzette, 16-18, rue d'Audun, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juin 2008, numéro 18109 de son répertoire, enregistrée à Esch-sur-Alzette le 1^{er} juillet 2008, EAC/2008/8773, en cours de publication au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Valdemar DOS REIS MARQUES, ouvrier, demeurant à L-3328 Crauthem, 12, rue Metzler, fonction à laquelle il a été nommé par l'assemblée des actionnaires prise à la suite de l'acte constitutif prêté,

et pouvant engager la prédite par sa seule signature, conformément à l'article 16 des statuts, la prédite société étant valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur délégué.

Laquelle comparante représentée comme il vient d'être dit a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associée peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "KISS S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associée unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT QUATRE (EUR 124.-) chacune et se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associée unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associée unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produit de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associée unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associée se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2008.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associée a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Manuel DA GARCA RICARDO, demeurant à L-4280 Esch-sur-Alzette, 23, bvd Prince Henri.

2.- Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée:

- Madame Anabela BENTO MARQUES, commerçante, demeurant à L-3328 Crauthem, 12, rue Metzler.

3.- Jusqu'à la somme de deux mille euros (2000.- €), la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique au-delà de cette somme la société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

4.- Le siège social est établi à L-4018 Esch-sur-Alzette, 16-18, route d'Audun.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Dos Reis Marques, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2008. Relation: EAC/ 2008/ 9759. — Reçu soixante-deux euros 12400 à 0,5% = 62. €.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008106890/203/95.

(080123302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**Ici Lux S.A., Société Anonyme,
(anc. Market Holding International S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 29.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 août 2008.

Henri BECK
Notaire

Référence de publication: 2008104825/201/13.

(080120705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Highmerr Ealing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 140.868.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty second day of July.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Michael ORMONDE, property developer, born in Burton upon Trent, England, on June 19th, 1972, residing in First Floor Marina House, Clarence Street, Dunlaoghaire, Co Dublin, Republic of Ireland,

duly represented by Ms. Morgane IMGRUND, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Dublin, on June 9th, 2008.

The said proxy, having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such incorporator, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I: Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company "société à responsabilité limitée" under the name of "Highmerr Ealing S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg law, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The purpose of the Company is also the acquisition, the holding, the management, the development, the leasing and the disposal, by any means whatsoever, of real estate.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or

guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may grant guarantees of any kind to or in favour of any person investing together with the Company in any project of common purpose.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in any currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II: Capital - Units

Art. 5. The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) corporate units with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

Art. 6. The Company may redeem its own corporate units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Art. 7. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Except as otherwise compulsory required by law or by the present articles of incorporation, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The corporate capital and other provisions of these articles of incorporation may be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Notwithstanding the above, when the resolution of the general meeting is such as to change the rights of a category of units, the resolution must, in order to be valid, fulfill the conditions as to the majority laid down in the paragraph 4 of the present article in each category.

The members may change the nationality of the Company only by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 9. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 10. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 12. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III: Administration

Art. 13. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one manager of Category A and at least one manager of Category B, who need not to be members of the Company.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 14. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place in Luxembourg indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 16. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 17. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signatures of one manager of Category, A and one manager of Category B, or by the single signature of the sole manager, or by the single or joint signatures of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 18. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on June first of each year and shall terminate on May thirty-first, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on May thirty-first of the year two thousand and nine.

Art. 20. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV: Winding up - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Each unit gives right to one fraction of the net liquidation assets of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the one hundred (100) corporate units have been subscribed by Mr. Michael ORMONDE, prenamed, represented as afore said.

All these corporate units have been fully paid in cash by the subscriber prenamed, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro (2,000,- €).

Resolutions of the sole member of the Company

The sole member of the Company, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
2. The number of managers is set at three (3).
3. The following person is appointed manager of Category A for an unlimited period:
 - Mr. Michael Ormonde, property developer, born in Burton upon Trent, England, on June 19th, 1972, residing First Floor Marina House, Clarence Street, Dunlaoghaire, Co Dublin, Republic of Ireland,
4. The following persons are appointed as managers of category B for an unlimited period:
 - Mr. Pierre Metzler, lawyer, born on December 28, 1969 in Luxembourg, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg)
 - Mr. Georges Gudenburg, lawyer, born on November 25, 1964 in Luxembourg, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg)

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Michael Ormonde, entrepreneur immobilier, né à Burton upon Trent, Angleterre, le 19 juin 1972, résidant à First Floor Marina House, Clarence Street, Dunlaoghaire, Co Dublin, République d'Irlande;

dûment représenté par Mademoiselle Morgane IMGRUND, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Dublin, le 9 juin 2008;

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} : Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de Highmerr Ealing S.à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds de placement luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et d'autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, le développement, la location et l'aliénation, de quelque manière que ce soit, d'immeubles.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou à toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

La société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra accorder des garanties de toute nature en faveur ou à toute personne investissant conjointement avec la Société dans tout projet d'intérêt commun.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelque nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en toute devise, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II: Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 6. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition des parts sociales détenues par la société dans son propre capital devront s'effectuer par l'intermédiaire d'une résolution selon les termes et conditions décidés par l'assemblée générale des associés.

Art. 7. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi impérative ou dans les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital social et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital.

Nonobstant de ce qui précède, si la résolution de l'assemblée modifie les droits d'une catégorie de parts sociales, celle-ci doit pour être validée, remplir les conditions de majorité prévues au paragraphe quatre du présent article, et ce dans chaque catégorie de parts sociales.

Les associés ne pourront modifier la nationalité de la société que par décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 8. La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Art. 9. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Néanmoins, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes effectuées dans des conditions normales.

Art. 10. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III: Administration

Art. 13. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de catégorie A et d'au moins un gérant de catégorie B et qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 14. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, à Luxembourg au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Art. 15. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 16. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 17. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou par la signature unique du gérant unique, ou par les signatures seules ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 18. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 19. L'année sociale commencera le premier juin et se terminera le trente et un mai, à l'exception du premier exercice social qui débutera au jour de constitution de la Société et se terminera le trente et un mai de l'année deux mille neuf.

Art. 20. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Chaque part donne droit à une fraction des actifs et des profits de la société en proportion directe avec le nombre de parts existantes.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,

4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV: Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Chaque part donne droit à une fraction des actifs nets de liquidation de la Société en proportion directe avec le nombre de parts existantes.

Art. 22. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Paiement

Toutes les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Michael ORMONDE, prénommé, représenté comme dit ci-avant.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées, par apport en numéraire, par le souscripteur précité, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (2.000.-€).

Décisions de l'associé unique de la Société

L'associé unique, représenté comme ci-dessus indiqué, représentant l'intégralité du capital social, a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
2. Le nombre de gérants est fixé à trois (3),
3. La personne suivante a été nommée gérant de catégorie A pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Michael Ormonde, entrepreneur immobilier, né le 19 juin 1972 à Burton upon Trent, Angleterre, demeurant First Floor Marina House, Clarence Street, Dunlaoghaire, Co Dublin, République d'Irlande;
4. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Pierre Metzler, avocat, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)
 - Monsieur Georges Gudenburg, avocat, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande de la comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Imgrund, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008, Relation: LAC/2008/30735. — Reçu à 0,50 %: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008106899/212/419.

(080123273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**Matrox Holding A.G. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Matrox Holding A.G.).**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 50.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 août 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008104828/201/13.

(080120775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

**Lucida S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lucida SA).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.454.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 juillet 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008104829/202/13.

(080120854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Infomedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 8-10, rue de la Fonderie.
R.C.S. Luxembourg B 56.042.

Extraits des décisions écrites de l'actionnaire unique de la société INFOMEDIA S.A. en date du 28 juillet 2008

Il résulte des décisions écrites de la société INFOMEDIA S.A. (ci après la Société) que l'actionnaire unique, TV Guide Europe Sàrl - une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6-10, rue de la Fonderie, L-1531 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.547 (ci-après l'Actionnaire unique), a:

1. révoqué de Madame Lydie Levy, Monsieur Guillaume Lochard et Monsieur Bedi Ajay Singh de leur fonction d'administrateurs de la Société avec effet au 28 juillet 2008.

2. nommé les personnes suivantes:

- Monsieur Mark William Alloy, comptable, né le 27 février 1955 (Ohio - USA), ayant son adresse professionnelle au 2830 De La Cruz Boulevard, Santa Clara, California 95050, USA;

- Monsieur Stephen Yu, avocat, né le 3 septembre 1965 (Taipei - Taiwan), ayant son adresse professionnelle au 2830 De La Cruz Boulevard, Santa Clara, California 95050, USA;

- Monsieur James William Budge, comptable, né le 21 novembre 1966 (Dearborn - Michigan - USA), ayant son adresse professionnelle au 2830 De La Cruz Boulevard, Santa Clara, California 95050, USA;

En tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 28 juillet 2008 pour une durée de 3 ans.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008106589/2460/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07130. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

Encore Plus Lux Co Diamants II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 297.400,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.645.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008104830/242/13.

(080121033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Encore Plus Lux Co Metzantine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 91.650,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 131.606.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008104831/242/13.

(080120397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Sendil Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 89.349.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 31 juillet 2008 que:

1. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Monsieur Francis N. Hoogewerf, né le 12 février 1941 à Minehead, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2014.
2. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de ARDAVON HOLDINGS LTD, ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2014.
3. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de AVONDALE NOMINEES LTD, ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2014.
4. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Monsieur Henri Vanherberghen, né le 15 mai 1941 à Uccle, Belgique, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2014.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008106806/634/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04623. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

JCF FPK I AIV ITB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 138.713.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008104833/242/12.

(080120411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Explosif s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 19, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 98.005.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 août 2008.
Henri BECK
Notaire

Référence de publication: 2008104837/201/12.

(080120637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Hines Holdings Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 41.203.406,40.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.934.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of July.

Before us Notary Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Hines Holdings Luxembourg 2 S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 205, route d' Arlon L-1150 Luxembourg,
here represented by Elisa GOTTARDI, employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Houston (USA), on July 30, 2008.

This proxy, signed ne varietur, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. the appearing party is the sole partner of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name: "Hines Holdings Luxembourg 1 S.à r.l.", having its registered office 205, route d' Arlon L-1150 Luxembourg, (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary resident in Luxembourg, on December 14, 2000, published in the Memorial C, Recueil des Societes at Associations number 619 dated August 09, 2001, which by laws has been amended pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, notary resident in Luxembourg, on June 21, 2002 published in the Memorial C, Recueil des Societes at Associations number 1321 dated September 19, 2002, which by laws have been amended pursuant an act of Maître Joseph Elvinger on November 26, 2004, published in the Memorial C, Recueil des Societes at Associations number 900 on September 15, 2005 The by laws have not yet been amended since.

II. The Company share capital is fixed at forty-one million two hundred three thousand four hundred six United States Dollars and forty cents (\$ 41,203,406.40), represented by six hundred forty-nine thousand eight hundred ninety-six (649,896) shares of sixty-three United States Dollars and forty cents (\$ 63.40) each.

The appearing party, acting in their above mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follow:

1. Amend and restart the article of Association of the Company;
2. Accept the resignation of HIM LLC as Manager of the Company
3. Appoint Class A and Class B Managers

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to completely modify the Company's Articles of Association so as to read as follows:

Chapter I - Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Formation. There is established by the single shareholder a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder which owns 100% of the shares. The Company may however, at any point in time, be owned by several shareholders but not exceeding thirty (30) shareholders; notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "Hines Holdings Luxembourg 1 S.à r.l."

Art. 3. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Managers.

Branches and other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers.

In the event that the Managers believe extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent or that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or impede communications with such office or between such office and persons abroad, they may temporarily transfer the registered office, until the point in time that these abnormal circumstances have ended. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by Managers of the Company.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, which may be convertible.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by the decision of a single shareholder. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Chapter II - Capital, shares

Art. 6. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at forty-one million two hundred three thousand four hundred six United States Dollars and forty cents (\$ 41,203,406.40), represented by six hundred forty-nine thousand eight hundred ninety-six (649,896) shares of sixty-three United States Dollars and forty cents (\$ 63.40) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Rights and Duties attached to the Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at each shareholder general meeting.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder or by a group of shareholders in general meetings of shareholders.

Art. 8. Indivisibility of Shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 9. Transfer of shares. Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, (i) the shares may be transferred freely amongst existing shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of a general meeting of shareholders. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the issued capital of the Company.

The transfer of the shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 10. Variation of the Issued capital. The issued capital of the Company may at any time be increased or decreased, by a resolution of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the Company to go into liquidation.

Chapter III - Managers

Art. 12. Managers. The Company will be managed and administered by one "A Manager" and two "B Managers" whether shareholders or not ("Manager" or together the "Managers").

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder(s) or the general meeting of shareholders, will establish the tenure and the powers and competence of the Managers.

The shareholder(s) may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The shareholder(s) decide upon the compensation of each Manager, if any.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause will not put the Company into liquidation.

The Manager(s) may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager(s). Officers need not be a Manager or shareholder of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Manager(s).

Notwithstanding the foregoing, an officer of the Company may only be appointed to prepare routine notices and administrative filings with public authorities including, but not limited to, the following:

- Filing of Annual reports and financial statements
- Preparation of VAT reports/notices
- Filing corporate documents with the Luxembourg Trade and Companies Register or any other public registers
- Filing, signing, and registering any documents required to establish a newly incorporated subsidiary of the Company pursuant to a proxy granted by the Managers(s)
- Filing documents with the CSSF or other governmental regulatory agencies
- Obtaining company extracts from the Luxembourg Trade and Companies Register

In no circumstance may an officer of the Company be appointed by the Manager(s) to represent the Company towards third parties per Article 14 unless duly authorized by the Managers according to the delegation of powers in Article 15.

Art. 13. Powers of the Managers, Meetings of the Managers, Minutes. Without prejudice and subject to Articles 14 and 15, either i) the A Manager by himself or ii) both B Managers or iii) the A Manager and both the B Managers, together is/are (except as stated in the paragraphs three and four below) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the shareholder(s) are in the competence of the Managers.

For the sake of clarity, the first paragraph above means that:

- the A Manager by himself has full powers
- the A Manager and two B Managers acting together have full powers
- two B Managers acting together have full powers
- one B Manager acting alone has no decision authority

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing and the minutes shall be signed (i) by the A Manager in case the resolutions are taken by the sole A Manager, or (ii) by both B Managers in case the resolutions are taken by the B Managers, or (iii) by the A Manager and two B Managers in case the resolutions are taken by all the Managers.

Decisions of the B Managers or decisions to be taken by all the Managers (A Manager and both B Managers) are taken at meetings of the Managers concerned. Such meetings of the Managers concerned (either both B Managers or all the three Managers, as the case may be) shall be held at the registered office or at such other place outside of the United

Kingdom as the Managers may from time to time determine. Any Manager may act by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any proxies will remain attached to the minutes of the resolutions taken at such meetings.

Managers may participate in a meeting of the Managers by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that no Manager may so participate if, at the time of such participation, he is physically present in the UK. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers concerned is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Managers concerned. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers

Art. 14. Delegation of Powers. With the exception of the Managers granting a proxy to an officer of the Company for the incorporation of a new subsidiary of the Company in accordance with Article 13, i) the A Manager or ii) the B Managers or iii) the A Manager and two B Managers together may delegate signatory powers or proxies, or entrust permanent or temporary predefined functions to persons or agents chosen by him or them.

Art. 15. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by either i) the single signature of the A Manager or ii) the joint signatures of the B Managers or iii) the joint signatures of the A Manager and the B Managers or iv) the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated pursuant to Article 14 above, but only within the limits of such power.

Art. 16. Liability of a Manager. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person i) is or was a Manager or officer of the Company or a subsidiary or ii) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this Article 16, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this Article 16 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this Article 16 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this Article 16 shall be contractual rights.

Chapter IV - Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. In case of a single shareholder, the sole shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

The initial Managers of the Company will be appointed by a resolution of the sole shareholder Hines Holdings Luxembourg 2 S. à r.l.,.

If the Company is composed of less than twenty-six (26) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by written vote of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers to the shareholders by fax or electronic mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by fax or electronic mail to the Company within fifteen (15) days of receiving the written resolutions.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a notice by the Managers, the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital in compliance with the Law. The notice sent must specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be resolved upon.

Where all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday in April at 2 p.m. local time. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 21. Minutes of meetings of the shareholders. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxyholders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by i) the A Manager individually or ii) by two B Managers acting jointly or iii) by the A Manager and the B Managers acting jointly.

Chapter V. - Financial year, allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 23. Adoption of annual accounts. At the end of each Company's financial year the accounts will be closed and the Managers will compile an inventory of assets and liabilities and prepare a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may request a copy or obtain directly these financial documents from the registered office of the Company.

Art. 24. Allocation of Profits. Five per cent (5%) of the annual net profit of the Company shall be allocated to a reserve required by Law. This allocation will no longer be required after which such reserve has reached and maintains a balance equal to or greater than ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. Decisions could include i) the allocation of whole or part of the remainder to a reserve or to a provisional reserve, ii) to carry the profits forward to the next financial year or iii) to distribute the profit to the shareholders as a dividend distribution in compliance with Article 6 above.

The Managers may make estimated dividend distributions to the shareholder(s) during the year after which the shareholder(s) will ratify at year end according to this Article 24. The Managers have the sole discretion to make such estimated dividend distributions including determining the amounts and the dates of such payments.

Chapter VI - Dissolution, liquidation

Art. 25. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s) unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s). The shareholder(s) will determine the liquidators' powers and compensation.

After payment of all debts charges against the Company and the expenses related to the liquidation, any remaining net assets shall be distributed equally to each shareholder based on percentage ownership at the time of liquidation.

Chapter VII - Various

Art. 26. Independent auditor. The management of the Company may be, and shall be in the cases provided by Law, subject to an audit by a third-party independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor, if any, will be elected by the shareholder(s).

Art. 27. Matters not provided. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the applicable Law.

Second Resolution

The sole Partner resolves to accept the resignation of HIM LLC as Manager of the Company

Third resolution

The Sole Partner resolves proceed to the following appointments:

- A Manager - Hines International Fund Management LLC, a US Delaware limited liability company professionally residing at 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056.

- B Manager - David Scott Braaten, a US citizen with passport number 057384047 and professionally residing at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- B Manager - Jan Henneau, a Belgium citizen, with identity card number 590-6873745-60 and professionally residing at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and is followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un juillet

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Hines Holdings Luxembourg 2 S.à r.l., une société de droit de Luxembourg, ayant son siège social à 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg

ici représentée par Elisa GOTTARDI, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Huston, le 30 juillet 2008.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représente comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société a responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

I. La comparante est la seule associée de la société a responsabilité limitée établie a Luxembourg sous la dénomination de "Hines Holdings Luxembourg 1 S.à r.l.", ayant son siège social a L-1150 Luxembourg, 205, route d' Arlon ("La société"), constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence a Luxembourg le 14 Décembre 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 619 du 9 Août 2001. Les statuts on été modifiés suivant acte du Maître Joseph Elvinger le 21 Juin 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1321 du 19 Septembre 2002; Les statuts on été modifiés suivant acte du Maître Joseph Elvinger le 26 Novembre 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 900 le 15 Septembre 2005

II. Le capital social de la Société est fixé à quarante et un millions deux cent trois mille quatre cent six Dollars des Etats-Unis et quarante Cents (\$ 41,203,406.40), représenté par six cent quarante neuf mille huit cent quatre-vingt seize (649.896) parts sociales d'une valeur nominale de soixante trois Dollars des Etats-Unis et quarante Cents (\$ 63.40) chacune

La partie comparante, agissant dans la qualité mentionnée ci-dessus, demande au notaire soussigné d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification et refonte complète des statuts de la société;
2. Accepter la démission de HIM LLC comme Gérant de la Société;
3. Nomination Gérants A et de Gérants B

Première résolution

L'associé unique décide de modifier entièrement les statuts de la Société dont la rédaction est la suivante:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Les associés ne peuvent pas être des personnes physiques.

Art. 2. Dénomination. La Société adopte la dénomination "Hines Holdings Luxembourg 1 S.à r.l."

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision des Gérants.

Des succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants de la Société.

Art. 4. Objet. La Société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique. S'il y a plus d'un associé, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Chapitre II.- Capital, parts sociales

Art. 6. Capital social émis.

III. Le capital social émis de la Société est fixé à quarante et un millions deux cent trois mille quatre cent six Dollars des Etats-Unis et quarante Cents (\$ 41,203,406.40), représenté par six cent quarante neuf mille huit cent quatre-vingt seize (649.896) parts sociales d'une valeur nominale de soixante trois Dollars des Etats-Unis et quarante Cents (\$ 63.40) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou des associés lors d'assemblées générales des associés.

Art. 8. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales doivent être représentés par un mandataire commun nommé conjointement ou non.

Art. 9. Cession des parts sociales. Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés,

donné en assemblée générale. Les associés donnant l'agrément doivent au moins détenir ensemble 75% du capital social émis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 10. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Chapitre III.- Gérants

Art. 12. Gérants. La Société sera gérée et administrée par un "Gérant A" et deux "Gérants B", associés ou non (ci-après dénommé le "Gérant" ou ensemble dénommés les "Gérants").

Chaque Gérant est nommé pour une durée limitée ou illimitée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, fixe (fixent) leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

Chaque Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires. Les Gérantes pourront aussi démissionner. Les associés pourront aussi décider à une compensation pour chaque Gérants.

La mort, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, ou tout autre événement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les Gérants pourront également nommer des fondés de pouvoir de la Société nécessaires pour les besoins de la gestion de la Société. Les Gérants pourront décider de révoquer à tout moment lesdits fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir n'aura pas besoin d'être un Gérant ou un associé de la Société. Les fondés de pouvoir nommés se verront confier leurs pouvoirs et devoirs par les Gérants.

Nonobstant ce qui précède, un fondé de pouvoir de la Société ne peut seulement être nommé que pour la préparation des affaires courantes et des tâches administratives d'enregistrement auprès des autorités publiques incluant, de manière non-exhaustive, les tâches suivantes:

- dépôt des comptes annuels
- préparation des déclarations TVA
- dépôt des actes sociétaires de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois ou auprès de toute autre institution d'enregistrement
- dépôt, signature et enregistrement de tout document nécessaire en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société suite à un mandat octroyé par les Gérants
- dépôt des documents auprès de la CSSF ou tout autre organisation gouvernementale de surveillance
- obtention d'extraits auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois

En aucune circonstance, un fondé de pouvoir de la Société ne peut être nommé par les Gérants afin de représenter la Société envers une tierce partie conformément à l'Article 14, à moins d'être dûment autorisé par le Gérant A en vertu de la délégation de pouvoirs prévue à l'Article 15 ci-après.

Art. 13. Pouvoirs des Gérants, Assemblée des Gérants, Procès Verbal. Sans préjudice et sous réserve des Articles 14 et 15, soit (i) le Gérant A agissant seul ou (ii) les Gérants B agissant conjointement, ou (iii) le Gérant A conjointement les Gérants B a (ont) (excepté comme il sera décrit dans les paragraphes 3 et 4 ci-dessous) les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants.

Pour des raisons de clarté, le paragraphe ci-dessus signifie que:

- le Gérant A agissant seul a les pleins pouvoirs;
- le Gérant A agissant conjointement avec les Gérants B ont les pleins pouvoirs;
- les Gérants B agissant conjointement ont les pleins pouvoirs
- un Gérant B agissant seul n'a aucune autorité de décision

Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit et les procès-verbaux doivent être signés (i) par le Gérant A dans le cas où les résolutions sont prises par le seul Gérant A, ou (ii) par chacun des Gérants B dans le cas où

les résolutions sont prises par les Gérants B, ou (iii) par le Gérant A et chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par tous les Gérants.

Les décisions des Gérants B ou les décisions prises par tous les Gérants (le Gérant A et chacun des Gérants B) sont prises à l'occasion des réunions des Gérants susvisés. Ces réunions desdits Gérants (soit réunissant chacun des Gérants B ou les trois Gérants, le cas échéant) doivent se tenir au siège social ou à tout autre endroit déterminé en temps voulu par les Gérants à l'exception de la Grande-Bretagne. Chaque Gérant peut agir en nommant par écrit, transmis par tous moyens de communication permettant la transmission de textes écrits, un autre Gérant en tant que son mandataire. Les procurations resteront annexées au procès-verbal des résolutions prises à l'occasion de ces réunions.

Les Gérants peuvent participer aux réunions de Gérants par le biais de conférences téléphoniques, vidéoconférences ou par tout autre moyen similaire de communication permettant la participation simultanée de plusieurs personnes mais aucun Gérant physiquement présent en Grande-Bretagne pourra participer aux réunions de Gérants. Une telle participation équivaudra à une présence physique lors de la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants concernés est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion desdits Gérants. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux devant être signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. A l'exception du mandat octroyé par les Gérants à un fondé de pouvoir de la Société en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société conformément à l'Article 13, i) le Gérant A ii) les Gérants B iii) le Gérant A conjointement avec les Gérants B peut conférer des pouvoirs de signature ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée soit par (i) la signature individuelle du Gérant A ou (ii) par les signatures conjointes des Gérants B ou par (iii) les signatures conjointes du Gérant A et des Gérants B (iv) la signature individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué conformément à l'Article 14, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Responsabilité d'un Gérant. Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (i) a été ou est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (ii) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où les Gérants l'estiment recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation ou modification incohérente avec cet article 16 n'entravera pas les droits ou la protection accordés à toute personne tels que légalement en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 16 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 16 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Chapitre IV.- Assemblées des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Dans le cas d'associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Les Gérants initiaux de la Société seront nommés par résolution de l'associé unique, Hines Holdings Luxembourg 2 S.à r.l..

Si la Société comporte moins de vingt-six (26) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par fax ou par courrier électronique. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par fax ou par courrier électronique à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas, où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation des Gérants, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par fax ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les Gérants.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants en vertu de la Loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à quatorze heures, heure locale. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 21. Procès-verbaux des assemblées générales. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés doivent être signés par les associés présents ou leurs mandataires ou par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur de l'assemblée dans le cas d'une nomination de ces derniers.

Les résolutions adoptées par l'associé unique doivent être consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des procès-verbaux adoptés par les associés, ou encore les des procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par (i) le Gérant A individuellement ou (ii) et par les deux Gérants B conjointement ou (iii) le Gérant A conjointement avec les deux Gérants B.

Chapitre V.- Année sociale, affectation des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 23. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale de la Société, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des avoirs et des dettes et établit (établissent) les comptes annuels conformément à la Loi.

Le bilan et les comptes de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Sur le bénéfice net de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider (i) de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, (ii) de le reporter à nouveau ou (iii) de le distribuer aux associés comme dividendes en conformité avec l'article 6 de ces Statuts.

Les Gérants peuvent procéder au paiement des dividendes intérimaires sous réserve de leur ratification par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en fin d'année conformément à cet Article 24. Les Gérants peuvent, à leur seule discrétion, évaluer le montant de ces distributions ainsi que la date de paiement de ces versements.

Art. 25. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 26. Réviseur d'entreprises. La supervision des opérations de la Société pourra et devra dans les cas prévus par la loi, être confiée à un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises (s'il y en a un) sera élu par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 27. Dispositions générales. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions légales en vigueur.

Deuxième résolution

L'Associée unique décide d'accepter les démissions de HIM LLC comme Gérant de la Société

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de procéder aux nominations suivantes:

- Gérant A - Hines International Fund Management LLC, une société à responsabilité limitée de droit américain du Delaware, dont le siège social est situé à 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056.
- Gérant B - M. David Scott Braaten, citoyen américain avec comme numéro de passeport le 057384047 et dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- Gérant B - Jan Henneau, citoyen belge avec comme numéro de carte d'identité 590-6873745-60 et dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant décrit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Gottardi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2008. LAC/2008/32835. — Reçu douze euros (12.- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008106048/5770/570.

(080122344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

**Ralf Karen Parkett & Bodenbeläge S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. R & K S. à r.l.).**

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 96.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 août 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008104838/201/13.

(080120635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Barlaston Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.150.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 août 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008104840/202/12.

(080121272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

L.S.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.734.

*Extrait des résolutions**prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 16 juin 2008*

1. Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, né le 17 février 1951 à Overijse, Belgique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, ne souhaitant plus se présenter aux suffrages, son mandat d'Administrateur n'est pas renouvelé.

2. Les mandats d'Administrateur de:

- Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

3. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Certifié sincère et conforme

L.S.H. S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008106820/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07254. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Bathgate Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8351 Dahlem, 1, rue de Hivange.

R.C.S. Luxembourg B 138.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 août 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008104842/202/12.

(080121283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Brundall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 138.281.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 août 2008.
Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2008104845/202/12.

(080121248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Linde-Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 90.293.

Extract of the minutes of the board meeting held on 27th May 2008

"3. Resignation of a Director.

The Board has received the resignation letter of Mr. Silvester POENSGEN who has resigned from his mandate as Director and Managing Director with effect on 27th May 2008.

.....

4. Proposal to nominate Aon Captive Services Group (Europe) as Dirigeant Agréé.

The Board decides to appoint with direct effect Aon Captive Services Group (Europe) with Registered office 19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG as Dirigeant Agréé (Licensed Manager) of the Company in accordance with article 94 (3) of the Law of 6th December 1991 on Insurance and Reinsurance Companies, as amended on 13 July 2007."

Freie Übersetzung des Auszugs aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrats vom 27. Mai 2008

"5. Rücktritt eines Verwaltungsratsmitglieds

Der Verwaltungsrat hat die Rücktrittserklärung von Herrn Silvester POENSGEN erhalten, der von seinem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats und Geschäftsführer mit Wirkung ab dem 27. Mai 2008 zurücktritt.

.....

6. Vorschlag zur Ernennung von Aon Captive Services Group (Europe) als Dirigeant Agréé.

Der Verwaltungsrat beschliesst, mit sofortiger Wirkung und in Einklang mit Artikel 94 (3) des Gesetzes vom 6. Dezember 1991 für Versicherungs- und

Rückversicherungsgesellschaften, wie zuletzt modifiziert am 13. Juli 2007, Aon Captive Services Group (Europe) mit Sitz 19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG als Dirigeant Agréé der Gesellschaft zu ernennen.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2008107017/682/30.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05908. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Seaham Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 138.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 août 2008.
Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2008104846/202/12.

(080121238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Sandown Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.144.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 août 2008.
Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2008104847/202/12.

(080121231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Madas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 107.316.

Extrait de la résolution prise par l'Associé Unique en date du 29 juillet 2008

L'Associé Unique décide de nommer comme gérants supplémentaires de la société les personnes suivantes, à compter de ce jour:

- Madame Françoise DUMONT, employée privée, née le 18 novembre 1964 à Luxembourg, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 à Luxembourg.
- Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt en Belgique, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 à Luxembourg.
- Monsieur Max CLERGEAU, employé privé, né le 1^{er} décembre 1946 à Neuville en France, résidant professionnellement au 7, rue de l'Arquebuse, 1211 GENEVE 11 en Suisse.
- Monsieur Vincent CILETTI, employé privé, né le 4 mars 1970 à Genève en Suisse, résidant professionnellement au 7, rue de l'Arquebuse, 1211 GENEVE 11 en Suisse.
- Monsieur Jean-François CORDEMANS, employé privé, né le 26 septembre 1960 à Blankenberge en Belgique, résidant professionnellement au 7, rue de l'Arquebuse, 1211 GENEVE 11 en Suisse.

La durée de leur mandat est illimitée.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée à compter de la date de la présente en toutes circonstances par la signature conjointe de 2 gérants.

Le 29 juillet 2008.

Certifié sincère et conforme
A. RENARD / F. DUMONT
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008107658/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05361. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Barming Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon.
R.C.S. Luxembourg B 138.243.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 août 2008.
Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2008104848/202/12.

(080121221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Bardon Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1742 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 138.148.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 août 2008.
Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2008104849/202/12.

(080121208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Amstell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 134.921.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Amstell Investments S.A. qui s'est tenue en date du 30 juin 2008 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
- Dominic BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à D-40213 Düsseldorf, Carl-Theodor-Strasse 6, Allemagne.
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor, Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre.
- Armand HAAS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, "Le Dôme".

A été réélue comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2008:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2008107704/635/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05959. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Banavie Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 97, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 138.297.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 août 2008.
Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2008104850/202/12.

(080121197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Shalford Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8124 Bridel, 26, rue des Carrefours.
R.C.S. Luxembourg B 138.142.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 août 2008.
Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2008104851/202/12.

(080121190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Parcade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 134.931.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Parcade S.A. qui s'est tenue en date du 30 juin 2008 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
- Dominic BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à D-40213 Düsseldorf, Carl-Theodor-Strasse 6, Allemagne.
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor, Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre.
- Armand HAAS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, "Le Dôme".

A été réélue comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2008:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2008107706/635/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05947. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

Bulwell Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 7A, Am Brill.
R.C.S. Luxembourg B 138.276.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 août 2008.
Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2008104852/202/12.

(080121171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Brockley Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 10, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 138.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 août 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008104853/202/12.

(080121165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Billingham Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6930 Mensdorf, 4A, rue Brouch.

R.C.S. Luxembourg B 138.332.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 août 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008104854/202/12.

(080121155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Sicav Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 31.183.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 8 avril 2008

Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité pour une durée de un an aux postes de:

1) Président du Conseil d'Administration:

Mr Michel Vedrenne.

2) Administrateurs Délégués:

M^e Elisabeth Lacouture

49, Le Poil 57570 Boust (France)

Mr Michel Parizel.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008105565/2315/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00801. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

LBREP II Lion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.098.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 52135 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008104866/211/11.

(080121278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.